



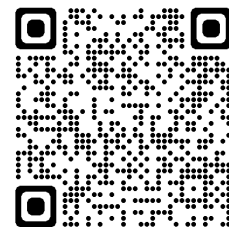
Interprétation des prestations Medicaid

(Interpretation for Medicaid Services)

Si vous ou un membre de votre famille bénéficiez du programme Medicaid du Wisconsin et que vous utilisez une langue autre que l'anglais, y compris la langue des signes, vous avez droit à des services d'un interprète sans frais lors de vos rendez-vous. L'interprète vous permet de comprendre et de communiquer facilement avec votre prestataire.

QUELQUES FAITS SAILLANTS

Scannez pour voir une traduction vidéo de ces informations en American Sign Language (langue des signes américaine, ASL).



► Qui rôle jouera l'interprète ?

Lorsque votre prestataire de soins aura trouvé un interprète pour vous, ce dernier effectuera les tâches suivantes :

- Il vous assistera lors de vos rendez-vous médicaux en personne, par téléphone, depuis un ordinateur ou depuis un appareil mobile.
- Il traduira la conversation entre vous et le prestataire, sans toutefois vous remplacer dans la conversation.

► Pourquoi devrais-je avoir recours à un interprète ?

- Cela vous permet de communiquer dans la langue qui vous convient le mieux.
- Vos informations médicales restent confidentielles, car les interprètes sont soumis aux mêmes lois de confidentialité que le prestataire.
- L'interprète maîtrise la terminologie médicale utilisée par le prestataire.
- Vous pouvez bénéficier des services d'un prestataire sans frais.



Trouvez un interprète

Suis-je obligé de faire appel à un interprète ?

Non, vous n'êtes pas obligé de faire appel à un interprète. Toutefois, votre prestataire de soins de santé est tenu de vous trouver un interprète si vous le souhaitez.

Quand dois-je faire appel un interprète ?

Vous devez faire appel un interprète dès que vous contactez votre prestataire de soins pour prendre un rendez-vous médical. Si vous avez des préoccupations spécifiques, faites-le savoir au prestataire lors de cet appel. De nombreux prestataires inscriront la date des rendez-vous ultérieurs dans votre dossier médical.

Comment obtenir un interprète ?

Si vous prenez le rendez-vous par téléphone, signalez que vous avez besoin d'un interprète et précisez la langue qui vous convient. Si votre rendez-vous se fait en ligne, il existe généralement un espace prévu pour le choix de la langue que vous préférez.

Que se passe-t-il si le prestataire n'est pas en mesure de fournir un interprète ou s'il refuse de le faire ?

Vous avez le droit de bénéficier de services linguistiques sans frais pour les rendez-vous Medicaid. Un prestataire ne peut pas faire intervenir un membre de la famille pour traduire en lieu et place d'un interprète. Si un prestataire de soins refuse de fournir un interprète ou vous demande de trouver vous-même un interprète, vous pouvez signaler le problème de différentes manières :

- Si vous êtes membre d'une HMO, vous pouvez contacter votre gestionnaire de cas HMO ou le défenseur des membres de votre HMO pour signaler votre problème d'accès à un interprète. Pour obtenir les coordonnées de toutes les HMO, consultez le site www.dhs.wisconsin.gov/badgercareplus/member-info.htm.
 - Si vous n'avez pas de HMO, vous pouvez signaler tout problème d'accès à un interprète aux services aux membres de Medicaid au 800-362-3002.
 - Vous pouvez également contacter le du Department of Health Services Civil Rights Coordinator (Coordinateur des droits civils du Département de la santé) du Wisconsin à l'adresse dhsarc@dhs.wisconsin.gov ou en appelant le 608-267-4955 pour signaler votre problème d'accès à un interprète.
-

**Ressources
rapides**

Pour consulter ce dépliant dans une autre langue ou en voir une version en gros caractères, consultez le site <https://www.dhs.wisconsin.gov/publications/index.htm>.

Pour les questions concernant les services d'interprétation Medicaid, appelez les Member Services (services membres) au 800-362-3002.